

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 37

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Brigand, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, Mme DUBY-MULLER, M. Le Fur, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, M. Liégeois, Mme Alexandra Martin, Mme Tabarot, M. Berger, Mme Petex et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dans l'attente de la vérification de cette présomption, le versement de toute prestation sociale est suspendu. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à engager une action immédiate lorsqu'une personne est suspectée de détenir des biens ou des revenus découlant d'un crime ou d'un délit, en suspendant les prestations sociales dont elle bénéficie.

Il est inacceptable que des personnes qui perçoivent des revenus de façon illégale en agissant contre les lois de notre pays bénéficient d'aides financières de la part de ce pays.